

Partie B

Prospectus simplifié daté du 9 novembre 2023

Fonds Fidelity^{MD}

Éléments de base

| | |
|---|------------------|
| Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs ^{MC} | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions internationales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions américaines | Parts de série O |

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les Fonds ni leurs titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.



| | |
|---|------------------|
| Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique ^{MC} | Parts de série O |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Dans ce document

Éléments de base

| | | | |
|--|----|---|-----|
| Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs..... | 1 | Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs... | 82 |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs | 4 | Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains..... | 85 |
| Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada | 7 | Fiducie de placement Fidelity Actions américaines..... | 88 |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs..... | 9 | Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U..... | 91 |
| Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs..... | 12 | Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-actifs | 93 |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs | 14 | Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs..... | 96 |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée..... | 17 | Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs..... | 99 |
| Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs..... | 20 | Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs – Devises neutres..... | 102 |
| Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs..... | 22 | Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres | 105 |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs | 25 | Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs – Devises neutres | 108 |
| Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs | 28 | Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres ^{MC} | 111 |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales..... | 31 | Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises neutres | 114 |
| Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs | 34 | Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres | 117 |
| Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs ^{MC} | 37 | Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs – Devises neutres | 120 |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres..... | 40 | Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines | 123 |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs..... | 43 | Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs..... | 126 |
| Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. | 46 | Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert..... | 129 |
| Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux..... | 49 | Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert..... | 133 |
| Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales..... | 52 | Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert..... | 136 |
| Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales..... | 54 | Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs | 139 |
| Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs..... | 57 | Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs..... | 142 |
| Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales ^{MC} | 60 | Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique ^{MC} | 145 |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale | 63 | | |
| Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs..... | 66 | | |
| Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs..... | 69 | | |
| Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique ^{MC} | 72 | | |
| Fiducie de placement Fidelity Actions internationales..... | 75 | | |
| Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs | 77 | | |
| Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines | 79 | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|--|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'indice composé plafonné S&P/TSX, selon environ les mêmes proportions, à l'exception du secteur immobilier qui est considéré comme un segment du secteur des services financiers;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- emploie une stratégie de placement fondamental ascendante;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,

- la situation financière,
- le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur un placement appartient si le placement ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard*).

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des titres convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres à revenu fixe de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs (suite)

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de FNB de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | ● | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 62,66 % et 24,15 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de placement fondamental ascendante;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,

- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres;
- investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | ● | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs (suite)

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 54,49 % et 30,51 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds du marché monétaire canadien |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité.

Il investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- tente de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens d'émetteurs canadiens et étrangers, y compris des titres de dette à court terme de sociétés (comme le papier commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);
- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière

de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel | | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● | Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Emprunts | | | Méthode d'échantillonnage | | |
| Calcul et dissolution des indices | | | Opérations de prêt de titres | | ● |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | | Séries | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | | Ventes à découvert | | |
| Marchandises | | | Petites sociétés | | |
| Concentration | ● | | Spécialisation | ● | |
| Crédit | ● | | Reproduction d'un indice | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | | | | |
| Change | | | | | |
| Cybersécurité | | ● | | | |
| <i>Dérivés</i> | | | | | |
| Placements ESG | | | | | |
| Titres de capitaux propres | | | | | |
| <i>FNB</i> | | | | | |
| Placements étrangers | | ● | | | |
| Impôt sur le revenu | | ● | | | |
| Stratégies de placement indicielles | | | | | |
| Taux d'intérêt | ● | | | | |
| Opérations importantes | | ● | | | |
| <i>Effet de levier</i> | | | | | |
| Liquidité | ● | | | | |
| <i>Métavers</i> | | | | | |
| Gestion de portefeuille | | ● | | | |
| Courtier principal | | | | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | | | | |
| Rééquilibrage et souscription | | | | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● | | | |

Au cours des 12 derniers mois, le Fonds a investi, à l'occasion, plus de 10 % de son actif net dans des titres de cinq émetteurs. Il a investi jusqu'à 12,69 % dans des titres émis par Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc., 12,68 % dans des titres émis par Sumitomo Mitsui Financial Group, Inc., 11,29 % dans des titres émis par Banque Nationale du Canada, 10,91 % dans des titres émis par BNP Paribas SA et 10,77 % dans des titres émis par Fédération des caisses Desjardins du Québec. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé à la concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 15,32 % et 13,52 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à produire un revenu régulier rajusté en fonction de l'inflation en cherchant à reproduire le rendement de l'indice des obligations fédérales hors agences gouvernementales à rendement réel FTSE Canada (l'« **indice** »), principalement en effectuant des placements dans des obligations à rendement réel du gouvernement fédéral du Canada.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la *capitalisation boursière* qui est principalement composé des obligations à rendement réel du gouvernement fédéral du Canada.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit habituellement l'actif du Fonds dans les titres représentés dans l'indice;
- peut, comme solution de rechange, avoir recours à des techniques d'échantillonnage statistique pour tenter de répliquer le rendement de l'indice en utilisant un petit nombre d'émetteurs. Les techniques d'échantillonnage

statistique visent à faire correspondre les caractéristiques des placements de l'indice et du Fonds en tenant compte de facteurs comme la durée, l'échéance, la sensibilité au taux d'intérêt, la structure du titre et la qualité du crédit.

L'indice se compose principalement d'obligations à taux fixe versant des intérêts semestriels, émises au Canada et libellées en dollars canadiens, ayant une cote de crédit minimale de BBB (faible) et une échéance résiduelle réelle d'au moins un an.

L'indice est pondéré selon la *capitalisation boursière* relative des titres de façon à ce que le rendement d'une obligation influe sur le rendement de l'indice proportionnellement à la valeur marchande de cette obligation.

Pour être admissible à l'indice, une obligation doit :

- faire partie d'une émission d'une valeur minimale de 100 millions de dollars;
- être une obligation émise par le gouvernement fédéral du Canada, être libellée en dollars canadiens et comporter un coupon à taux d'intérêt réel fixe;
- une échéance résiduelle supérieure à un an.

Une obligation est admise dans l'indice le jour de son émission ou adjudication. Une obligation est radiée de l'indice le jour où son échéance résiduelle réelle devient inférieure à une année civile. Lorsqu'une obligation voit sa cote de crédit ramenée à un niveau inférieur à BBB, elle est radiée de l'indice trois mois après sa décote initiale. Vous pouvez obtenir plus d'information (en anglais) sur la méthode employée par l'indice à l'adresse suivante :

https://research.ftserussell.com/Products/downloads/FTSE_Canada_Real_Return_Bond_Index_Series.pdf

Au cours des 12 derniers mois, les titres suivants représentaient plus de 10 % de l'indice : gouvernement du

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs (suite)

Canada, obligations à rendement réel, 4,25 % échéant le 1^{er} décembre 2026 (12,49 % maximum, 12,49 % en date du 31 octobre 2023); gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 4,00 % échéant le 1^{er} décembre 2031 (14,75 % maximum, 14,75 % en date du 31 octobre 2023); gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 3,00 % échéant le 1^{er} décembre 2036 (14,09 % maximum, 14,05 % en date du 31 octobre 2023); gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 2,00 % échéant le 1^{er} décembre 2041 (14,23 % maximum, 14,03 % en date du 31 octobre 2023); gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 1,50 % échéant le 1^{er} décembre 2044 (15,77 % maximum, 15,27 % en date du 31 octobre 2023); gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 1,25 % échéant le 1^{er} décembre 2047 (15,22 % maximum, 14,41 % en date du 31 octobre 2023); et gouvernement du Canada, obligations à rendement réel, 0,50 % échéant le 1^{er} décembre 2050 (13,08 % maximum, 12,02 % en date du 31 octobre 2023).

La législation applicable en valeurs mobilières permet au Fonds de dépasser les limites habituelles de concentration des placements afin que le Fonds puisse reproduire le rendement de l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie ou investir dans des titres de dette à court terme afin de répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | ● |
| Calcul et dissolution des indices | | ● |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | ● |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | ● |
| Marchandises | | |
| Concentration | ● | |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | ● | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | ● |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | ● |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | ● | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 12,45 %, 10,73 % et 10,52 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé à la concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations canadiennes à court terme |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en préservant le capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- tente habituellement de maintenir une *durée d'échéance moyenne* de cinq ans ou moins pour ses placements;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,

- le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
- la solvabilité de l'émetteur,
- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 36,51 %, 25,71 % et 23,30 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- cherche à investir dans les « super » secteurs représentés dans l'indice composé plafonné S&P/TSX, selon environ les mêmes proportions;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- emploie une approche de placement qui combine des stratégies fondamentales et quantitatives;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,

- le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- effectue une sélection des titres basée sur des modèles quantitatifs exclusifs qui évaluent l'attrait relatif de chaque titre selon seize critères fondamentaux;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur un placement appartient si le placement ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard*).

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des titres convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres à revenu fixe de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de FNB de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | ● | |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 54,32 % et 24,54 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères, et a tendance à mettre l'accent sur les grandes sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction;

- considère que les grandes sociétés sont celles ayant une taille semblable à celle des sociétés comprises dans l'indice S&P/TSX 60; lorsqu'elle détermine si une société est grande, tient compte de toutes les actions de la société, y compris celles qui ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse.

Le Fonds peut également :

- investir dans de petites et de moyennes sociétés;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des titres convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée (suite)

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de FNB de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 48,51 %, 27,08 % et 12,66 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres convertibles* d'émetteurs situés aux États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des titres convertibles, souvent des *titres à revenu fixe de moindre qualité*;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des titres, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres convertibles* d'émetteurs non américains;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés n'importe où dans le monde;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 25,36 %, 17,79 % et 10,71 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, comme des actions privilégiées et des *titres à revenu fixe*. Il peut également investir dans des titres de capitaux propres qui ne devraient pas effectuer des distributions de revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de verser des *dividendes*,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles du monde entier;
- investir jusqu'à 49% de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 65,45 % et 15,86 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de créances de marchés émergents |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* d'émetteurs de pays à *marché émergent*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de différents pays à *marché émergent* et secteurs du marché comme les titres de sociétés et de gouvernements, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque pays, secteur, industrie ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
 - les caractéristiques structurelles d'un titre,
 - le cours actuel par rapport à la valeur à long terme,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,

- les risques liés au crédit, aux devises et à la conjoncture économique,
- le pays de l'émetteur.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *titres à revenu fixe* et d'autres titres d'émetteurs qui ont des liens économiques avec les pays à *marché émergent*;
- investir dans des titres de pays qui ne sont pas des *marchés émergents*;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA », ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs (suite)

par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AAA ».

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 25,55 % et 17,27 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions de <i>marchés émergents</i> |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays à *marché émergent*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- décide à quel secteur un placement appartient si le placement ne fait pas partie de la classification

industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard*).

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres et d'autres titres de sociétés qui sont économiquement liées aux pays à *marché émergent*;
- investir dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays à *marché frontière* et des pays qui ne sont pas à *marché émergent*;
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs (suite)

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 24,18 %, 19,27 % et 17,24 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de créances de marchés émergents |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* d'émetteurs de pays à *marché émergent*. Le Fonds vise à investir dans des *titres à revenu fixe* qui sont libellés en devise locale.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de différents pays à *marché émergent* et secteurs du marché comme les titres de sociétés et de gouvernements, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque pays, secteur, industrie ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
 - les caractéristiques structurelles d'un titre,

- le cours actuel par rapport à la valeur à long terme,
- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
- les risques liés au crédit, aux devises et à la conjoncture économique,
- le pays de l'émetteur.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *titres à revenu fixe* et d'autres titres d'émetteurs qui ont des liens économiques avec les pays à *marché émergent*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* qui sont libellés en devise locale;
- investir dans des titres de pays qui ne sont pas des *marchés émergents*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales (suite)

- investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA », ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AAA ».

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | ● | |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 17,79 % et 12,15 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable

Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

Type de fonds Fonds de titres à revenu fixe américains

Type de titres Parts de série O** d'une fiducie

Admissibilité pour les régimes enregistrés Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres de créance à taux variable* et dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs situés aux États-Unis ou qui sont libellés en dollars américains.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *titres de créance à taux variable*, qui versent généralement des intérêts dont les taux sont variables ou rajustés périodiquement et se situent juste au-dessus d'un taux d'emprunt de base reconnu, tel que le taux préférentiel, le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), le taux de financement à un jour garanti (SOFR) ou tout autre taux d'emprunt de base reconnu utilisé par les banques et les prêteurs commerciaux;

- investit dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs américains, dont des prêts à taux variable;
- investit dans des titres de dette à taux variable de premier rang garantis, qui sont assortis d'une notation ou, en l'absence de toute notation, sont jugés par l'équipe de gestion de portefeuille comme des titres de *qualité* inférieure.
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres de créance à taux variable* et d'autres titres, tenir compte d'autres facteurs comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les caractéristiques structurelles d'un titre,
 - les garanties sous-jacentes,
 - le cours actuel par rapport à la valeur à long terme,
 - le potentiel de bénéfices,
 - la notation,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaines, et qui peuvent être engagées dans une procédure de faillite, une réorganisation ou une restructuration financière;
- investir dans des *titres du marché monétaire* et des *titres à revenu fixe de qualité*;
- investir dans des titres d'émetteurs canadiens ou étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | ● | |
| Métavers | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 44,71 % et 12,27 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC*}

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres de capitaux propres américains. Il cherche à détecter des occasions de placement dans des titres de capitaux propres de sociétés dont les fondateurs participent aux activités de l'entreprise.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans des entreprises dont le ou les fondateurs continuent de prendre part aux activités de l'entreprise de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - en qualité de membre de l'équipe de la haute direction ou du conseil d'administration de l'entreprise, ou

- par sa participation dans l'actionnariat de l'entreprise ou dans l'actionnariat familial de l'entreprise;
- applique une stratégie de placement qui combine une analyse fondamentale ascendante et des critères quantitatifs;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,
 - les perspectives de bénéfices,
 - dans le cas d'une société fermée, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des sociétés dont les fondateurs ne participent pas aux activités de l'entreprise;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Bâisseurs^{MC} (suite)

des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 91,42 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* étrangers, notamment des obligations gouvernementales et non gouvernementales et des obligations de sociétés.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements, et pratique une gestion telle que le *fonds sous-jacent* présente un risque global lié aux taux d'intérêt similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle à des *dérivés*;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le volet des obligations non gouvernementales du *fonds sous-jacent* comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du Fonds aux devises.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Du fait qu'il n'existe pas de marché pratique et économique pour assurer la *couverture* des devises de *marchés émergents*, le Fonds ne couvre actuellement que son exposition aux devises de *marchés développés*. Il se peut que le Fonds couvre son exposition aux devises des *marchés émergents* à l'avenir s'il devient pratique de le faire.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du *fonds sous-jacent* en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le *fonds sous-jacent* peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres (suite)

énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicelles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 38,20 %, 23,74 % et 19,31 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* étrangers, notamment des obligations gouvernementales et non gouvernementales et des obligations de sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et pratique une gestion telle que le Fonds présente un risque global lié aux taux d'intérêt similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;

- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle à des *dérivés*;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des obligations non gouvernementales du Fonds comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs (suite)

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du Fonds aux devises.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 23,87 % et 23,35 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U.*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations mondiales |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* mondiaux, en privilégiant les titres d'emprunt de sociétés et de gouvernements émis à l'extérieur des États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Credit Ex-U.S. Hedged (couvert en \$ US) comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- investit principalement dans des *titres à revenu fixe de qualité*. Les placements dans des *titres à revenu fixe*

de moindre qualité ne dépasseront généralement pas 30 % de l'actif net du Fonds;

- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle à des *dérivés*;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des obligations non gouvernementales du Fonds comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du Fonds aux devises.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Dérivés | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 56,48 %, 16,56 % et 15,43 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de dividendes mondiaux |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*, ainsi que dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*;
- investit dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu et, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres qui ne devraient pas effectuer des distributions de revenu;
- diversifie habituellement les placements en investissant dans différents pays et différentes régions;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de verser des *dividendes*,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, analyse d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles du monde entier;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de pays, de régions, de secteurs d'activité et de sociétés;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux (suite)

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 34,25 %, 19,91 % et 16,86 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- privilégie les sociétés ayant un cours intéressant et présentant un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total pour les actionnaires au-dessus de la moyenne et des caractéristiques de qualité supérieures à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,

- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 89,43 % et 10,57 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Type de titres | Parts de série O* d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de placement fondamental ascendante;
- adopte un style de placement axé à la fois sur la « valeur » et la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, à son avis :
 - ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne,
 - sont sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;

- peut s'intéresser :
 - aux sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une diminution au chapitre de la capacité du secteur d'activité qui devrait entraîner une augmentation des prix,
 - aux sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu,
 - aux sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels,
 - aux sociétés dont le titre est sous-évalué par rapport au titre des autres sociétés actives dans le même secteur;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- peut, selon les conditions du marché, modifier l'exposition du Fonds à un style de placement donné si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les perspectives de bénéfices,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- la stratégie de l'entreprise,
- le potentiel de croissance,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles du monde entier;
- investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant

temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | ● | |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 90,50 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Titres mondiaux à rendement élevé |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu élevé et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, dans des actions privilégiées et dans des *titres convertibles* émis par des sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,

- le potentiel de bénéfices,
- la notation,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *titres à rendement élevé* émis par des sociétés situées n'importe où dans le monde pouvant être évalués en dollars américains ou dans une autre devise;
- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *titres de créance à taux variable*, qui sont des titres de créance ou des groupements d'emprunts avec des taux d'intérêt variables qui sont rajustés périodiquement;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs (suite)

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | ● | |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|-------------------------|---------------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 59,10 % et 14,78 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. Il cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- vise à repérer des sociétés qui sont susceptibles d'être des « innovateurs perturbateurs » dans leur secteur. Ces sociétés peuvent, entre autres choses, tenter : i) de développer ou de produire des technologies novatrices; ii) d'exploiter de nouvelles technologies afin de supplanter les marchés, les méthodes, les secteurs ou les technologies déjà établis; iii) de devenir des chefs de file dans des secteurs nouveaux et en émergence; ou iv) d'utiliser des modèles d'entreprise, des technologies et des procédés novateurs afin de gagner de l'avance sur leurs concurrents;

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours présentant des valorisations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - dans le cas d'une société fermée, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC} (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | ● | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Au cours des 12 derniers mois, le Fonds a investi, à l'occasion, plus de 10 % de son actif net dans des titres de deux émetteurs. Il a investi jusqu'à 11,43 % dans des titres émis par NVIDIA Corp. and 10,65 % dans des titres émis par Alphabet Inc. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé à la concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 69,97 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de placement fondamental ascendante;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,

- la conjoncture économique et boursière,
- la stratégie,
- les perspectives de bénéfices.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde, tout en mettant généralement l'accent sur les petites et moyennes sociétés;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale (suite)

temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | ● | |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 41,29 % et 13,21 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions mondiales du secteur immobilier |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans des titres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui participent au secteur de l'immobilier.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans des *FPI* et dans des titres de capitaux propres de sociétés qui investissent ou exercent leurs activités principalement dans le secteur immobilier, y compris des sociétés qui ont des avoirs dans le secteur immobilier résidentiel et commercial, qui s'occupent de la gestion, du développement ou du financement d'immeubles ou qui participent de quelque façon que ce soit à ce secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres et des *FPI*, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,

- la position occupée dans le secteur d'activité,
- la conjoncture économique et boursière,
- le potentiel de croissance,
- les bénéfices prévisionnels,
- les flux de trésorerie,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés et des *FPI* de toutes les tailles;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | ● |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | ● |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs (suite)

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 32,36 % et 21,27 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe américains |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales *de qualité* et *de moindre qualité* ainsi que dans d'autres titres de créances immobilières à rendement élevé.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans des créances titrisées américaines comme des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières;
- privilégie, lorsqu'elle achète et vend des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres de créances immobilières *titres à rendement élevé*, les caractéristiques suivantes :
 - la valeur immobilière,
 - les caractéristiques fondamentales de la structure du prêt,

- la capacité des prêts hypothécaires sous-jacents à soutenir les besoins en matière de flux de trésorerie des différentes tranches de l'émission.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de créances immobilières à rendement élevé et d'autres *titres à revenu fixe* de toute qualité, y compris des titres notés *de moindre qualité* et des titres non notés *de moindre qualité*;
- investir dans des titres de capitaux propres d'entités dont les actifs de base sont des prêts hypothécaires ou des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ou résidentielles et des actions privilégiées de sociétés immobilières;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs (suite)

gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | ● | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 27,09 % et 14,87 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres américains, dont on estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans des titres de sociétés dont elle estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans différents types de sociétés : les sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une réduction au chapitre de la capacité du secteur qui pourrait entraîner une augmentation des prix, les sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu, les sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels, et les

sociétés qui sont sous-évaluées par rapport aux titres des autres sociétés actives dans le même secteur;

- n'est pas limitée par un style de placement donné;
- peut en tout temps privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance » ou encore de titres axés sur la « valeur » ou l'achat d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - les perspectives de bénéfices,
 - la stratégie de l'entreprise,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers, dont une partie importante peut être des titres d'émetteurs des États-Unis;
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC} (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 51,09 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- privilégie les sociétés ayant un cours intéressant et présentant un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total pour les actionnaires au-dessus de la moyenne et des caractéristiques de qualité supérieures à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,

- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales (suite)

mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 19,51 % et 11,69 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des titres non canadiens et non américains, y compris dans des titres d'émetteurs situés sur des *marchés émergents*;
- privilégie les sociétés dont le potentiel de bénéfices et de croissance est supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,

- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs (suite)

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 34,82 %, 20,28 % et 10,96 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions nord-américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Canada ou aux États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans tous les types de titres de capitaux propres;
- n'investit pas plus d'environ 50 % de son actif net dans des titres de capitaux propres canadiens;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,

- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada ou des États-Unis;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines (suite)

émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 68,23 % et 27,50 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* américains.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le prix actuel par rapport à celui d'autres occasions de placement offertes sur le marché,
 - la solvabilité de l'émetteur,

- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
- la valeur future probable.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres à revenu fixe* autres qu'américains;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs (suite)

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 69,29 % et 12,21 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou qui devraient verser des *dividendes* et dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;

- investit principalement dans des titres de capitaux propres américains qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*;
- peut investir dans des titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, tels ceux de *FPI*;
- peut investir, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres qui ne devraient pas effectuer des distributions de revenu, des actions privilégiées et des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de verser des *dividendes*,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres autres qu'américains;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains (suite)

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 31,17 % et 29,32 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions américaines*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- cherche à investir dans les « super » secteurs représentés dans l'*indice S&P 500*, selon environ les mêmes proportions;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- emploie une stratégie de placement fondamental ascendante pour la sélection des titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,

- le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme,
- les avantages concurrentiels durables de son secteur;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur un placement appartient si le placement ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard*).

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des titres convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions américaines (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--------------------------|------------------|--------------------|
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 89,87 % et 10,13 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. *

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds du marché monétaire américain |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité.

Il investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en monnaie américaine.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- tente de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$ US;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars américains d'émetteurs des États-Unis et étrangers, y compris des titres de dette à court terme de sociétés (comme le papier commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);
- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière

de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

La Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. effectue la totalité de ses opérations en dollars américains. Vous devez utiliser des dollars américains pour souscrire les parts du Fonds, et vous recevrez des dollars américains lorsque vous ferez racheter vos parts.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. (suite)

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | ● | |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 14,10 % et 11,02 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions PME américaines

Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés américaines à petite et à moyenne capitalisation.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- vise à investir dans les secteurs représentés dans l'indice Russell 2500 (l'« indice »), selon environ les mêmes proportions;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;

- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur un placement appartient si le placement ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard*);
- peut investir dans des sociétés de toutes tailles, mais elle a tendance à mettre l'accent sur les émetteurs de petite et de moyenne capitalisation.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis;
- investir dans des *titres à revenu fixe*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-actifs (suite)

des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | ● | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 51,20 % et 26,75 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions internationales

Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |
| * Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public. | |
| ** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains. | |

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des titres non canadiens et non américains, y compris dans des titres d'émetteurs situés sur des marchés émergents;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur une société comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs (suite)

En date du 16 octobre 2023, quatre investisseurs détenaient environ 16,77 %, 16,61 %, 15,10 % et 13,12 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Il cherche à repérer des sociétés de grande qualité dont on estime que la valeur est attrayante.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de placement fondamental ascendante;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours présentant des valorisations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur une société comme :

- la situation financière,
- la position occupée dans le secteur d'activité,
- la conjoncture économique et boursière,
- le potentiel de croissance à long terme,
- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs (suite)

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Marchandises | | ● |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indiciaires | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 33,70 %, 24,18 % et 11,71 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe américains |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* a pour objectif de générer un revenu régulier en investissant principalement dans des *titres de créance à taux variable* et dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs situés aux États-Unis ou qui sont libellés en dollars américains.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des *titres de créance à taux variable*, qui versent généralement des intérêts dont les taux sont variables ou rajustés périodiquement et se situent juste au-dessus d'un taux d'emprunt de base reconnu, tel que le taux préférentiel, le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), le taux de financement à un jour garanti (SOFR) ou tout autre taux d'emprunt de base reconnu utilisé par les banques et les prêteurs commerciaux;
- investit dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs américains, dont des prêts à taux variable;
- investit dans des titres de dette à taux variable de premier rang garantis, qui sont assortis d'une notation ou, en l'absence de toute notation, sont jugés par l'équipe de gestion de portefeuille comme des titres de *qualité* inférieure;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres de créance à taux variable* et d'autres titres, tenir compte d'autres facteurs comme :
 - la situation financière;
 - la position occupée dans le secteur d'activité;
 - la conjoncture économique et boursière;
 - les caractéristiques structurelles d'un titre;
 - les garanties sous-jacentes;
 - le cours actuel par rapport à la valeur à long terme;
 - le potentiel de bénéfices;
 - la notation;
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine, et qui peuvent être engagées

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

dans une procédure de faillite, une réorganisation ou une restructuration financière;

- investir dans des *titres du marché monétaire* et des *titres à revenu fixe de qualité*;
- investir dans des titres d'émetteurs canadiens ou étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les dollars américain et canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe*

émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs – Devises neutres (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 63,42 %, 10,78 % et 10,63 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations mondiales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* mondiaux, en privilégiant les titres d'emprunt de sociétés et de gouvernements émis à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Credit Ex-U.S. Hedged (couvert en \$ US) comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- investit principalement dans des *titres à revenu fixe de qualité*. Les placements dans des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasseront généralement pas 30 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre;
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme;
 - la solvabilité de l'émetteur;
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle aux *dérivés*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres (suite)

- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des obligations non gouvernementales du *fonds sous-jacent* comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du *fonds sous-jacent*. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils

peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du *fonds sous-jacent* aux devises.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du *fonds sous-jacent* en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le *fonds sous-jacent* peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicelles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 37,06 %, 34,52 % et 28,40 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe américains |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de *qualité* et de *moindre qualité* ainsi que dans d'autres titres de créances immobilières à rendement élevé.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des créances titrisées américaines comme des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières;
- privilégie, lorsqu'elle achète et vend des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres de créances immobilières *titres à rendement élevé*, les caractéristiques suivantes :
 - la valeur immobilière,
 - les caractéristiques fondamentales de la structure du prêt,
 - la capacité des prêts hypothécaires sous-jacents à soutenir les besoins en matière de flux de trésorerie des différentes tranches de l'émission.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres de créances immobilières à rendement élevé et d'autres *titres à revenu fixe* de toute qualité, y compris des titres notés de *moindre qualité* et des titres non notés de *moindre qualité*;
- investir dans des titres de capitaux propres d'entités dont les actifs de base sont des prêts hypothécaires ou des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ou résidentielles et des actions privilégiées de sociétés immobilières.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après

énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | ● | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs – Devises neutres
(suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | ● | |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 99,99 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres^{MC*}

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde, en privilégiant les titres américains dont on estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des titres de sociétés dont elle estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans différents types de sociétés : les sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une réduction au chapitre de la capacité du secteur qui pourrait entraîner une augmentation des prix, les sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu, les sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels, et les sociétés qui sont sous-évaluées par rapport aux titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- n'est pas limitée par un style de placement donné;
- peut en tout temps privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance » ou encore de titres axés sur la « valeur » ou l'achat d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des reçus de dépôt visant ces titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, dont :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - les perspectives de bénéfices,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres^{MC} (suite)

- la stratégie de l'entreprise,
- le potentiel de croissance,
- la conjoncture économique et boursière,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers, dont une partie importante peut être des titres d'émetteurs des États-Unis;
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les

devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--------------------------|------------------|--------------------|
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 47,02 %, 28,99 % et 21,71 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Actions internationales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- privilégie les sociétés ayant un cours intéressant et présentant un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total pour les actionnaires au-dessus de la moyenne et des caractéristiques de qualité supérieures à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, dont :
 - la situation financière;
 - la position occupée dans le secteur d'activité;
 - la conjoncture économique et boursière;
 - les bénéfices prévisionnels;
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme les *dérivés* et les *FNB*) qui procurent une exposition à ces métaux, ainsi que dans des *FNB de marchandises*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises neutres (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 63,71 % et 34,76 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions internationales |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des titres non canadiens et non américains, y compris dans des titres d'émetteurs situés sur des *marchés émergents*;
- privilégie les sociétés dont le potentiel de bénéfices et de croissance est supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, dont :
 - la situation financière;
 - la position occupée dans le secteur d'activité;
 - la conjoncture économique et boursière;
 - les bénéfices prévisionnels;
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres (suite)

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 56,60 %, 22,18 % et 21,21 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations américaines

Composantes multi-actifs – Devises neutres*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'obligations américaines |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* a pour objectif de générer un revenu régulier en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* américains.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements;

- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre;
 - le prix actuel par rapport à celui d'autres occasions de placement offertes sur le marché;
 - la solvabilité de l'émetteur;
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
 - la valeur future probable.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des *titres à revenu fixe* autres qu'américains;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les dollars américain et canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs – Devises neutres (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 99,98 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines, en privilégiant les sociétés qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- adopte un style de placement axé sur la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, selon elle, présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours présentant des valorisations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le modèle d'entreprise,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les *tendances favorables à long terme*, et
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines (suite)

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de FNB de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| FNB de cryptomonnaies | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| Dérivés | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| FNB | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | |
| Opérations importantes | | ● |
| Effet de levier | | |
| Liquidité | | ● |
| Métavers | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

Au cours des 12 derniers mois, le Fonds a investi, à l'occasion, plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un émetteur. Il a investi jusqu'à 10,19 % dans des titres émis par Microsoft Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé à la concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 95,61 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe canadiens |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante en cherchant à reproduire le rendement de l'indice des obligations du gouvernement à long terme FTSE Canada (l'« **indice** »), principalement au moyen de placements dans des obligations de gouvernements canadiens (fédéral, provincial ou municipal).

L'indice est un indice pondéré en fonction de la *capitalisation boursière* qui est principalement composé des obligations de gouvernements canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit habituellement son actif dans les *titres constituants* de l'indice;
- peut, comme solution de rechange, avoir recours à des techniques d'échantillonnage statistique pour tenter de répliquer le rendement de l'indice en utilisant un petit nombre d'émetteurs. Les techniques d'échantillonnage statistique visent à faire correspondre les

caractéristiques des placements de l'indice et du Fonds en tenant compte de facteurs comme la durée, l'échéance, la sensibilité au taux d'intérêt, la structure du titre et la qualité du crédit.

L'indice est principalement composé d'obligations à taux fixe versant des intérêts semestriels, émises au Canada et libellées en dollars canadiens, ayant une cote de qualité de BBB ou plus et une *durée d'échéance* résiduelle réelle d'au moins dix ans.

L'indice est pondéré selon la *capitalisation boursière* relative des titres de façon à ce que le rendement d'une obligation influe sur le rendement de l'indice proportionnellement à la valeur marchande de cette obligation.

Pour être admissible à l'indice, une obligation doit :

- faire partie d'une émission d'une valeur minimale de 100 millions de dollars;
- être une obligation émise par le gouvernement fédéral du Canada, un gouvernement provincial ou un gouvernement municipal du Canada, libellée en dollars canadiens, et comporter un coupon à taux d'intérêt fixe;
- une *durée d'échéance* résiduelle supérieure à dix ans.

Une obligation est admise dans l'indice le jour de son émission ou adjudication. Une obligation est radiée de l'indice le jour où sa *durée d'échéance* résiduelle réelle devient inférieure à dix années civiles. Lorsqu'une obligation voit sa cote ramenée à un niveau inférieur à BBB, elle est radiée de l'indice trente jours après son défaut initial ou sa décote initiale. Vous pouvez obtenir plus d'information (en anglais) sur la méthode employée par l'indice, à l'adresse suivante :

https://research.ftserussell.com/products/downloads/FTSE_Canada_Universe_and_Maple_Bond_Index_Series_new.pdf?928

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Les lois sur les valeurs mobilières applicables permettent au Fonds de dépasser les limites habituelles de concentration des placements afin que le Fonds puisse reproduire le rendement de l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie ou investir dans des titres de dette à court terme afin de répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | ● |
| Calcul et dissolution des indices | | ● |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | ● |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | ● |
| Marchandises | | |
| Concentration | ● | |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | ● |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | ● | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | ● |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | ● |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | ● | |

En date du 16 octobre 2023, cinq investisseurs détenaient environ 15,22 %, 14,50 %, 13,96 %, 10,52 % et 10,20 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds américain de revenu diversifié |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes gérés par Fidelity ou pour lesquels Fidelity agit à titre de conseiller; elles ne sont pas offertes au public.

** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs des quatre coins du monde. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe*

mondiaux de *qualité* et des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure;

- répartit l'actif du Fonds de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché et secteurs d'activité, de différentes catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, secteur d'activité, catégorie d'actifs ou durée;
- veille à ce que l'exposition à des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasse généralement pas 70 % de l'actif net du Fonds;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des secteurs d'activité;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;
- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;
- considère la *duration* du Fonds, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert (suite)

- les caractéristiques du titre,
- le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
- la solvabilité de l'émetteur,
- le rendement actuel,
- la solidité du bilan,
- le levier financier,
- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de bénéfices,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - la liquidité,
 - la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

tout *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | ● |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|--|------------------|--------------------|
| Opérations de mise en pension de titres | | ● |
| Opérations de prise en pension de titres | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| Opérations de prêt de titres | | ● |
| Séries | | ● |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | | ● |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 46,95 %, 17,08 % et 11,20 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe mondiaux |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes gérés par Fidelity ou pour lesquels Fidelity agit à titre de conseiller; elles ne sont pas offertes au public. Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à générer un revenu régulier en cherchant à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Global Treasury Developed Countries (couvert en \$ CA) (l'« indice »), principalement au moyen de placements dans des *titres à revenu fixe* de pays à *marché développé* des quatre coins du monde.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la *capitalisation boursière* qui est composé des titres de créance *de qualité* à taux fixe de gouvernements de pays à *marché développé*.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre des devises et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit habituellement l'actif du Fonds dans les titres représentés dans l'indice;

- peut, comme solution de rechange, avoir recours à des techniques d'échantillonnage statistique pour tenter de répliquer le rendement de l'indice en utilisant un petit nombre d'émetteurs. Les techniques d'échantillonnage statistique visent à faire correspondre les caractéristiques des placements de l'indice et du Fonds en tenant compte de facteurs comme la durée, l'échéance, la sensibilité au taux d'intérêt, la structure du titre et la qualité du crédit.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement de titres de créance *de qualité* à taux fixe libellés en devises locales et émis par des gouvernements de pays à *marché développé*, couverts par rapport au dollar canadien. L'indice est rééquilibré sur une base mensuelle.

Pour être admissibles à l'indice, les titres doivent être des titres de créance *de qualité* à taux fixe de gouvernements de pays à *marché développé*, et avoir une *durée d'échéance* résiduelle supérieure à un an. Les obligations à coupon zéro de première émission peuvent aussi être admissibles à l'indice.

Les modifications caractéristiques des titres (changement de cote de crédit, reclassement sectoriel) n'auront une incidence sur la composition de l'indice qu'à la fin du mois, lorsque l'indice sera rééquilibré. Vous pouvez obtenir plus d'information (en anglais) sur la méthode employée par l'indice, en cliquant sur le lien suivant : [Ressources | Bloomberg Fixed Income | Bloomberg Indices](#).

La législation applicable en valeurs mobilières permet au Fonds de dépasser les limites habituelles de concentration des placements afin que le Fonds puisse reproduire le rendement de l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme afin de répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert (suite)

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre des devises et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres dérivés pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les dérivés pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus liquide que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans

des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | ● |
| Calcul et dissolution des indices | | ● |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | ● |
| Interdiction d'opérations sur les titres constituants | | ● |
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | ● | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | ● |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | ● |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | ● |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 19,51 %, 17,37 % et 15,64 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert*

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds de titres à revenu fixe mondiaux |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes gérés par Fidelity ou pour lesquels Fidelity agit à titre de conseiller; elles ne sont pas offertes au public. Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à générer un revenu régulier rajusté en fonction de l'inflation en cherchant à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Global Inflation-Linked 1-10 Years (couvert en \$ CA) (l'« indice »), principalement au moyen de placements dans des *titres à revenu fixe* de pays à *marché développé*.

L'indice est un indice pondéré en fonction de la *capitalisation boursière* qui est composé des titres de créance *de qualité* indexés sur l'inflation de gouvernements provenant de 12 pays à *marché développé*.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre des devises et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit habituellement l'actif du Fonds dans les titres représentés dans l'indice;

- peut, comme solution de rechange, avoir recours à des techniques d'échantillonnage statistique pour tenter de répliquer le rendement de l'indice en utilisant un petit nombre d'émetteurs. Les techniques d'échantillonnage statistique visent à faire correspondre les caractéristiques des placements de l'indice et du Fonds en tenant compte de facteurs comme la durée, l'échéance, la sensibilité au taux d'intérêt, la structure du titre et la qualité du crédit.

L'indice sert à évaluer le rendement des titres de créance *de qualité* indexés sur l'inflation de gouvernements provenant de 12 pays à *marché développé*, couverts par rapport au dollar canadien. Uniquement composé d'obligations ayant une échéance résiduelle se situant entre 1 an et 10 ans, l'indice est pondéré selon la *capitalisation boursière* relative de sorte que le rendement de l'obligation influe sur le rendement de l'indice proportionnellement à la valeur marchande de cette obligation. L'indice est rééquilibré sur une base mensuelle.

Pour être admissibles à l'indice, les titres doivent être des titres de créance indexés sur l'inflation *de qualité* de gouvernements, avoir une *durée d'échéance* résiduelle se situant entre 1 an et 10 ans, et être indexés sur le capital et liés à un indice national couramment utilisé.

Les modifications caractéristiques des titres (changement de cote de crédit, reclassement sectoriel) n'auront une incidence sur la composition de l'indice qu'à la fin du mois, lorsque l'indice sera rééquilibré. Vous pouvez obtenir plus d'information (en anglais) sur la méthode employée par l'indice, en cliquant sur le lien suivant : [Ressources | Bloomberg Fixed Income | Bloomberg Indices](#).

La législation applicable en valeurs mobilières permet au Fonds de dépasser les limites habituelles de concentration des placements afin que le Fonds puisse reproduire le rendement de l'indice.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme afin de répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats de change à terme dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre des devises et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus liquide que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | ● |
| Calcul et dissolution des indices | | ● |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | ● |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Marchandises | | |
| Concentration | | ● |
| Crédit | ● | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | | ● |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| <i>FNB</i> | | |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | ● | |
| Taux d'intérêt | ● | |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | ● |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | ● |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | ● |

En date du 16 octobre 2023, quatre investisseurs détenaient environ 24,52 %, 23,81 %, 17,96 % et 10,60 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas un placement admissible pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et a tendance à mettre l'accent sur les grandes sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- considère que les grandes sociétés sont celles qui ont une taille semblable à celle des sociétés comprises dans l'indice S&P/TSX 60, en tenant compte de toutes les actions en circulation;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,

- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans de petites et de moyennes sociétés;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des titres convertibles en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs (suite)

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut négocier activement les placements du Fonds. Ce faisant, cela pourrait faire augmenter les frais d'opérations, ce qui en retour ferait diminuer le rendement. Du même coup, la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital s'en trouvera accrue.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | ● | |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | ● |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, trois investisseurs détenaient environ 50,59 %, 12,25 % et 12,19 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs*

Détails sur le fonds

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Fonds d'actions canadiennes |
| Type de titres | Parts de série O d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas un placement admissible pour les régimes enregistrés. |

* Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent ou qui devraient verser des *dividendes* et dans d'autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investir dans des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fiducies de placement immobilier, appelées *FPI*, implantées au Canada et aux États-Unis;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres et des *FPI*, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,

- le potentiel de croissance,
- les bénéfices prévisionnels,
- la capacité de maintenir le niveau de *dividendes* ou de distributions de revenu,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut négocier activement les placements du Fonds. Ce faisant, cela pourrait faire augmenter les frais d'opérations, ce qui en retour ferait diminuer le rendement. Du même coup, la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital s'en trouvera accrue.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les

risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | | ● |
| Placements <i>ESG</i> | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | ● |
| Opérations importantes | | ● |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs (suite)

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, deux investisseurs détenaient environ 69,58 % et 30,42 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique^{MC*}

Détails sur le fonds

| | |
|---|--|
| Type de fonds | Fonds d'actions américaines |
| Type de titres | Parts de série O** d'une fiducie |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les <i>régimes enregistrés</i> . |
| * Les parts du Fonds ne sont offertes qu'aux Fonds Fidelity et aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity fournit des services de gestion ou de conseil, et elles ne sont pas offertes au public. | |
| ** Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains. | |

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines dont la capitalisation boursière est généralement semblable à celle des sociétés de l'*indice S&P 500* (l'« **indice** »). Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*. Le Fonds utilise des techniques quantitatives dans la construction de son portefeuille.

De plus, le Fonds adopte une stratégie rigoureuse basée sur les options conçue pour apporter une atténuation du risque de baisse (c'est-à-dire compenser ou atténuer une diminution de la valeur des placements du Fonds) en sélectionnant des options de vente sur l'indice. Le Fonds a recours à des *dérivés* pour mettre en œuvre cette stratégie qui vise à couvrir l'exposition au marché.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit dans des titres de « croissance » ou de « valeur », ou les deux;
- utilise une approche systématique pour construire un portefeuille d'actions dont les caractéristiques de risque-rendement s'apparentent à celles de l'indice;
- investit habituellement au moins 80 % de l'actif net du Fonds dans des titres de capitaux propres;
- dans le cadre de sa gestion de la stratégie basée sur les options conçue pour apporter une atténuation du risque de baisse :
 - établit l'étendue de cette atténuation du risque principalement en fonction du coût des options de vente sur le marché,
 - tente d'acheter plus de titres offrant une protection lorsqu'ils sont plus abordables et de détenir moins de titres offrant une protection à mesure qu'ils deviennent dispendieux,
 - gère les positions sur options de manière à diversifier les prix d'exercice et les échéances des options,
 - sélectionne une échelle d'options de vente sur l'indice à échéances variées, où les prix d'exercice sont déterminés selon une combinaison du prix de l'indice, de la durée jusqu'à l'échéance et de la volatilité boursière au moment de l'achat initial ou du report,
 - adopte un calendrier de report mensuel et rajuste la taille de ses positions en fonction de son budget mensuel de couverture. Entre les périodes de report prévues, l'équipe de gestion de portefeuille

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique^{MC} (suite)

surveillera la décroissance mensuelle attendue (c.-à-d. la réduction de la valeur de l'option à mesure qu'elle arrive à son échéance) ainsi que le delta (c.-à-d. la sensibilité du prix de l'option aux variations du prix de l'indice) pour chacune des options de vente. L'équipe de gestion de portefeuille peut, en fonction de ces variables, rechercher des occasions de vendre une partie d'une option pour qu'elle respecte le budget mensuel ou, dans le cas où l'option est profondément dans le cours, d'exercer de nouveau cette option en vendant la totalité de la position et en achetant des options de vente avec un prix d'exercice inférieur. Cela réduira la protection contre le risque de baisse, mais pourrait augmenter la participation aux hausses en abaissant les coûts de couverture. Le rajustement des positions engendrera la réalisation de gains, ce qui permettra de compenser le coût associé aux options de vente qui sont sans valeur à leur échéance ou qui seraient remplacées à perte;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la qualité de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toute qualité ou de toute durée;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Par exemple, le recours à une stratégie basée sur les options

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

ne comporte aucune garantie, et les options peuvent être sans valeur à leur échéance, ce qui signifie que le Fonds peut perdre la totalité des primes payées pour acheter ces options. Puisque le Fonds verse des primes pour acheter des options de vente, la stratégie du Fonds pourrait voir sa valeur diminuer du montant des primes payées sur des marchés favorables. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| Organismes de placement collectif alternatifs | | |
| Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires | | |
| Emprunts | | |
| Calcul et dissolution des indices | | |
| Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts | | |
| Interdiction d'opérations sur les <i>titres constituants</i> | | |
| Marchandises | | ● |
| Concentration | | ● |
| Crédit | | |
| <i>FNB de cryptomonnaies</i> | | |
| Change | ● | |
| Cybersécurité | | ● |
| <i>Dérivés</i> | ● | |
| Placements ESG | | |
| Titres de capitaux propres | ● | |

| | Risque principal | Risque additionnel |
|---|------------------|--------------------|
| <i>FNB</i> | | ● |
| Placements étrangers | ● | |
| Impôt sur le revenu | | ● |
| Stratégies de placement indicielles | | |
| Taux d'intérêt | | ● |
| Opérations importantes | | ● |
| <i>Effet de levier</i> | | |
| Liquidité | | ● |
| <i>Métavers</i> | | |
| Gestion de portefeuille | | ● |
| Courtier principal | | |
| Modèle quantitatif et techniques quantitatives | ● | |
| Rééquilibrage et souscription | | |
| <i>Opérations de mise en pension de titres</i> | | ● |
| <i>Opérations de prise en pension de titres</i> | | ● |
| Méthode d'échantillonnage | | |
| <i>Opérations de prêt de titres</i> | | ● |
| Séries | | ● |
| Ventes à découvert | | |
| Petites sociétés | | ● |
| Spécialisation | ● | |
| Reproduction d'un indice | | |

En date du 16 octobre 2023, un investisseur détenait environ 71,52 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Couverture arrière

Fidelity Investments Canada s.r.l.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7
Téléphone : 1 800 263-4077

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans son dernier aperçu du fonds et rapport de la direction sur le rendement du fonds et dans ses derniers états financiers annuels ou intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec nous au 1 800 263-4077 ou en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, se trouvent sur le site Web désigné des Fonds au www.fidelity.ca ou sur www.sedarplus.ca, ou peuvent être obtenus auprès de votre *courtier*.

| Éléments de base | |
|---|------------------|
| Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Bâisseurs ^{MC} | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales | Parts de série O |

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

| | |
|--|------------------|
| Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions internationales | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions américaines | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres ^{MC} | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-actifs – Devises neutres | Parts de série O |
| Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs | Parts de série O |
| Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique ^{MC} | Parts de série O |

Fidelity Investments^{MD}, Fidelity Investments Canada^{MD}, Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique, Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales, Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales, Fidelity Étoile du Nord^{MD}, Fidelity Étoile d'Asie^{MD}, Frontière Nord^{MD}, Fidelity Cohésion^{MD}, Fonds Leadership climatique^{MD} et Fidelity Leadership climatique^{MD} sont des marques déposées de Fidelity Investments Canada s.r.i.

62.110304F

LEG 1583331 11/23

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 9 novembre 2023. Le présent document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.